

1. *Débitrice:* **ABBATE & FILS SARL**, Rue du Stand 10,
1844 Villeneuve
2. *Remarques:* Par décision du 3 avril 2008, communiquée le 8 avril 2008, le président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a renoncé à révoquer le sursis concordataire accordé à la société ABBATE & FILS SARL, Rue du Stand 10, 1844 Villeneuve VD (sursis accordé par décision du 29 janvier 2008, pour six mois, soit jusqu'au 24 juillet 2008).

Tribunal d'arr. de l'Est vaudois
1800 Vevey

(00294707)